Vaudreuil-sur-le-Lac

Revue municipale | NO 1 - Juin 2020

ÉTÉ
2020

CONSEILLERS

Ginette Bradley
c1@vsll.ca

Denis Morin
c3@vsll.ca

Louise Chénier
c6@vsll.ca

André Bélanger
MAIRE SUPPLÉANT
c2@vsll.ca

MOT DU MAIRE

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Nous entrons aujourd'hui dans une année bien spéciale, soit celle du centenaire de notre municipalité. En effet, Vaudreuil-sur-le-Lac, connue à l'époque sous le nom de Belle Plage, a été constituée le 29 mai 1920. Afin de souligner cette étape marquante, la Municipalité célèbrera ce 100e anniversaire jusqu'à l'été 2021. Décorations, articles festifs, œuvres et concours seront notamment mis de l'avant dans les prochaines semaines. Nous avons également le privilège d'avoir une personnalité connue à titre de porte-parole, qui a grandi dans la région de Vaudreuil-Soulanges et qui réside maintenant à Vaudreuil-sur-le-Lac. Vous pourrez découvrir son identité à la page 11 de la présente revue municipale. Des événements étaient planifiés cet été pour célébrer avec la population, mais malheureusement, dues aux circonstances actuelles en lien avec la COVID-19, nous avons été contraints de reporter ces événements à des dates encore indéterminées.

Les derniers mois ont été éprouvants en ces temps de crise générés par la pandémie de coronavirus. Je suis heureux de voir la solidarité et la résilience dont a fait preuve notre communauté. La Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac a pris les mesures nécessaires pour veiller à la santé et la sécurité de ses citoyens, c'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons décidé d'annuler le Souper des bénévoles qui devait avoir lieu le 14 mars dernier. Bien que nous n'ayons pas pu souligner l'apport extraordinaire et essentiel des nombreuses personnes qui s'impliquent bénévolement dans la collectivité, sachez que nous ne sommes pas moins reconnaissants. Un énorme merci à vous, chers bénévoles. Ce n'est que partie remise pour vous honorer en 2021!

Heureusement, Dame Nature a été clémente avec nous cette année en nous offrant une crue printanière toute en douceur. En surveillance quotidienne depuis le mois de mars, la Municipalité était prête à déployer son nouveau plan d'action d'urgence si notre territoire avait été inondé. La santé et la sécurité de la population sont au cœur de nos préoccupations.

En terminant, je tenais à souligner que l'hôtel de ville a accueilli deux nouveaux employés dans les trois derniers mois. Madame Josée Guillemette assure le poste de Responsable des loisirs, de la culture et des communications depuis le 2 mars et Benjamin Furtado est nouvellement notre Responsable du service d'urbanisme et travaux publics. En mon nom personnel et au nom de Vaudreuil-sur-le-Lac, je leur souhaite officiellement la bienvenue dans notre belle municipalité.

Prenez soin de vous chères citoyennes et chers citoyens.
Au plaisir de pouvoir célébrer prochainement notre 100e anniversaire avec vous tous!

André Bélanger
Maire suppléant

Mot du maire 2
Renseignements utiles 3
Affaires municipales 4
Urbanisme et réglementation 8
Loisirs et événements 11
Organismes locaux et régionaux 17

MUNICIPALITÉ DE VAUDREUIL-SUR-LE-LAC

HÔTEL DE VILLE

Adresse
44, rue de l'Église
Vaudreuil-sur-le-Lac, J7V 8P3

Téléphone
450-455-1133

Courriel
sta@vsll.ca

Heures d'ouverture
Lundi au vendredi
8h30 à 12h et 13h à 16h30

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
Mario B. Briggs
450-455-1133 poste 1
dg@vsll.ca

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE
Annie Rock
450-455-1133 poste 2
sta@vsll.ca

RESPONSABLE DU SERVICE D'URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS
Benjamin Furtado
450-455-1133 poste 5
urbanisme@vsll.ca

RESPONSABLE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
Josée Guillemette
450-455-1133 poste 6
loisirs@vsll.ca

WWW.VSLL.CA

www.facebook.com/vaudreuilsurlelac

Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

La revue municipale de Vaudreuil-sur-le-Lac est produite gratuitement 4 fois par année.

Coordination et réalisation: Josée Guillemette

Crédits photos: Canva, Josée Guillemette et la Municipalité

RALENTISSONS LA PROPAGATION DE LA COVID-19

Distanciation sociale et autres moyens

Ensemble, nous pouvons ralentir la propagation de la COVID-19 en faisant vraiment un effort pour maintenir une certaine distance physique entre nous et les autres. Il est prouvé que la distanciation sociale est l'un des moyens les plus efficaces de réduire la propagation de la maladie pendant une épidémie. En faisant preuve de patience et de coopération, nous arriverons à réaliser cet objectif.

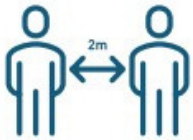

La distanciation sociale, qu'est-ce que c'est?

Pratiquer la distanciation sociale, c'est modifier ses habitudes quotidiennes afin de réduire au minimum les contacts étroits avec d'autres personnes, ce qui comprend :

- éviter les endroits très fréquentés et les rassemblements non essentiels;
- éviter les salutations d'usage, comme les poignées de main;
- limiter les contacts avec les personnes présentant un risque plus élevé (aînés, personnes en mauvaise santé, etc.);
- maintenir autant que possible une distance d'au moins deux longueurs de bras (environ 2 mètres) avec les autres.

Voici comment vous pouvez pratiquer la distanciation sociale :

- Saluez les autres d'un signe de la main plutôt qu'avec une poignée de main, un baiser ou une accolade
- Restez à la maison autant que vous le pouvez, y compris pour les repas et les loisirs
- Faites votre magasinage et utilisez les transports collectifs en dehors des heures de pointe
- Tenez des réunions virtuelles
- Organisez des séances de jeu virtuelles pour vos enfants
- Utilisez les moyens technologiques pour rester en contact avec vos amis et votre famille

Si possible,

- Faites-vous livrer de la nourriture ou faites vos achats en ligne
- Pratiquez une activité physique à la maison ou à l'extérieur
- Travaillez de la maison

À ne pas oublier

- Lavez-vous les mains souvent pendant au moins 20 secondes et évitez de vous toucher le visage
- Toussez ou éternuez dans le creux de votre coude
- Évitez de toucher les surfaces que les gens touchent couramment

Si vous craignez avoir contracté la COVID-19 :

- Isolez-vous des autres dès que vous présentez des symptômes
- Si vous n'êtes pas à la maison lorsqu'un symptôme apparaît, retournez chez vous immédiatement en évitant les transports collectifs
- Restez à la maison et suivez les conseils de votre autorité de santé publique, qui pourrait recommander l'auto-isolement
- Si vous êtes malade et que vous souhaitez recevoir des soins médicaux, communiquez avec un professionnel de la santé avant de vous déplacer

POUR EN SAVOIR PLUS:

canada.ca/le-coronavirus **1-833-784-4397**

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

MESURE SPÉCIALE COVID-19

En raison de la pandémie de la COVID-19, la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac tient ses séances du conseil à huis clos, en vidéoconférence.

Dates des prochaines séances:

- 6 juillet
- 3 août
- 8 septembre
- 5 octobre
- 2 novembre
- 7 décembre

Bien que les citoyens ne puissent pas assister aux séances, il est possible d'adresser des questions aux membres du conseil, par courriel, au plus tard 48 heures avant la séance : dg@vsll.ca.

Notez que les procès-verbaux des séances sont disponibles sur le site web de la Municipalité et les enregistrements audio sont diffusés sur la chaîne YouTube : Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac.

CALENDRIER DES COLLECTES

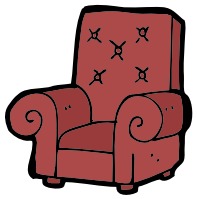

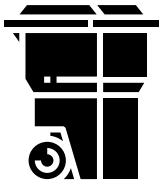

	Déchets volumineux **Lundi**	Déchets domestiques **Mercredi**	Recyclage **Jeudi**	Résidus alimentaires **Jeudi**	Résidus verts (excluant feuilles) **Jeudi**
Juin	22	3-17	4-11-18-25	4-11-18-25	4-18
Juillet	27	1-15-29	2-9-16-23-30	2-9-16-23-30	2-23
Août	24	12-26	6-13-20-27	6-13-20-27	13-27
Septembre	28	9-23	3-10-17-24	3-10-17-24	10-24
Octobre	26	7-21	1-8-15-22-29	1-8-15-22-29	8-22
Novembre	23	4-18	5-12-19-26	5-12-19-26	x
Décembre	28	2-16-30	3-10-17-24-31	3-10-17-24-31	x

QUOI METTRE DANS QUEL BAC?

Il peut arriver que l'on soit un peu confus lorsqu'on fait le tri des matières recyclables, des matières compostables et des résidus verts. Voici un petit aide-mémoire pour vous faciliter la tâche.

Recyclage

- Papier
- Carton
- Plastique
- Verre
- Métal

Matières compostables

- Résidus de table
- Coquilles d'oeufs
- Écales de noix
- Aliments périmés sans emballage
- Papier, carton, mouchoir et essuie-tout souillés

Résidus verts

- Petites branches
- Racines
- Fleurs et plantes
- Gazon
- Mauvaises herbes
- Retailles de haie
- Sciures et copeaux de bois

Feuilles d'automne

Les feuilles doivent être placées dans des sacs de papier prévus à cet effet et la collecte se fait lors des 2e et 4e semaines de mai et d'octobre ainsi que lors de la 2e semaine de novembre.

ASTUCES D'UTILISATION DU BAC DE RÉSIDUS ALIMENTAIRES

Odeurs et nettoyage

- Entreposez les résidus d'aliments odorants (ex. viande, poisson, produits laitiers) dans un sac de papier ou du papier journal, au congélateur, jusqu'au jour de la collecte.
- Nettoyez régulièrement le bac à grande eau avec un peu de vinaigre, de bicarbonate de soude ou de savon biodégradable.
- Ne mettez pas de liquide dans le bac (ex: lait, jus, soupe).
- Saupoudrez les résidus de bicarbonate de soude.
- Fermez le bac hermétiquement et entreposez-le à l'ombre.
- Placez le bac pour la collecte toutes les semaines, peu importe la quantité amassée.
- Déposez du papier journal ou des essuie-tout usés dans le fond du bac pour absorber le surplus de liquide.

Mouches à fruits, vers blancs et ratons laveurs

- Pour garder à distance ou se débarrasser de ces insectes, aspergez les résidus alimentaires d'un peu de vinaigre ou de sel.
- Appliquez de l'onguent contre la toux autour des trous d'aération de votre bac ainsi que sur les rebords du couvercle.
- Ajoutez du poids sur le couvercle de votre bac (ex: bûche de bois, brique).
- Installez une pince contre les ratons laveurs sur votre bac.

SOURCE: Ville en vert

RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX CHIENS

Afin d'assurer une bonne cohabitation dans la municipalité, voici un résumé de la réglementation encadrant la garde d'un ou de plusieurs chiens.

- Tous les chiens doivent être enregistrés auprès de la municipalité dans un délai de 30 jours suivant l'acquisition.
- La municipalité remet aux chiens enregistrés une médaille (au coût de 20$) qu'ils doivent porter en tout temps pour être identifiables.
- Les chiens ne sont pas admis dans le parc municipal.
- Les excréments doivent être ramassés, immédiatement, sur l'espace publique.
- Dans les endroits publics, les chiens doivent en tout temps être sous le contrôle d'une personne capable de les maîtriser et tenus au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,85 m. Un chien de 20 kg et plus doit en outre porter en tout temps, attaché à sa laisse, un licou ou un harnais.
- Un chien ne peut se trouver sur une propriété appartenant à une personne autre que son propriétaire ou gardien, à moins que la présence du chien ait été autorisée.
- Un chien peut être déclaré potentiellement dangereux par la municipalité qui est d'avis, après avoir considéré le rapport d'un médecin vétérinaire, qu'il constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique.

- Un chien déclaré potentiellement dangereux ne peut être gardé en présence d'un enfant de 10 ans ou moins que s'il est sous la supervision constante d'une personne âgée de 18 ans et plus.
- Dans un endroit public, un chien déclaré potentiellement dangereux doit porter en tout temps une muselière-panier.
- Une affiche doit être placée visiblement sur une propriété pour annoncer la présence d'un chien déclaré potentiellement dangereux.

Le non-respect des règlements est considéré comme une infraction passible d'une amende.

ANNULATION DU CAMP DE JOUR

En raison de l'actuel état d'urgence sanitaire dans le contexte de la pandémie de coronavirus, la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac a pris la décision d'annuler le service de camp de jour.

Le conseil municipal tient à préserver la santé et la sécurité de la population. De plus, les contraintes et exigences qu'impose la situation n'auraient pas permis d'offrir un camp à la hauteur des attentes des parents et des enfants.

Un camp d'été est un lieu d'épanouissement et d'amusement pour les jeunes, particulièrement lorsqu'ils sont en groupe. Le virus étant toujours présent, les enfants n'auraient pas pu bénéficier d'une telle liberté considérant les restrictions d'hygiène et les normes de distanciation sociale à respecter, et ce, en tout temps. Ce n'est pas le type de camp que nous souhaitons offrir aux jeunes.

Des démarches ont été faites auprès des municipalités de la région de Vaudreuil-Soulanges qui offriront des camps de jour afin de faire une entente intermunicipale et ainsi offrir des places pour les enfants de Vaudreuil-sur-le-Lac. Malheureusement, les places étant restreintes, nous n'avons pas pu obtenir d'entente.

Par contre, notre partenaire L'Air en fête vous informe que la Ville de Senneville, située sur la pointe ouest de l'île de Montréal, a quelques places encore disponibles pour les non-résidents. Les parents qui le désirent peuvent donc y inscrire leurs enfants : https://www.airenfete.com/camps-jour/senneville/. Si suffisamment d'inscriptions sont faites et que les parents ont un intérêt, la municipalité pourra organiser un transport en autobus.

La Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac et L'Air en fête reviendront en force l'été prochain pour offrir une édition de camp de jour 2021 de qualité et plaisante pour les enfants.

ARROSAGE

L'utilisation de l'eau potable à l'extérieur est permis, sauf en cas d'interdiction émise par la Municipalité, et est tributaire à certaines règles municipales. La collaboration des citoyens est demandée afin de limiter la consommation de l'eau à l'essentiel.

Généralités

- Le remplissage de la piscine est permis une fois par année, entre minuit et 6h. Il est cependant interdit de remplir une piscine après l'avoir vidée dans le seul but d'éviter d'en traiter l'eau.
- L'arrosage manuel des fleurs est permis sans gaspiller l'eau.
- Le lavage des voitures et des maisons est permis.

Pelouse

- L'arrosage manuel ou mécanique est permis, de 20h à 22h, les lundis et jeudis pour les numéros civiques pairs et les mardis et vendredis pour les numéros civiques impairs. L'arrosage automatique est permis de 2h à 4h, les même jours que l'arrosage manuel ou mécanique.
- Pour une nouvelle pelouse, un permis d'arrosage est nécessaire (aucun permis émis entre le 1er juillet et 31 août). Des conditions d'arrosage particulières sont remises avec le permis.

Notez qu'il est interdit en tout temps d'utiliser l'eau potable pour nettoyer les aires de stationnement ainsi que d'arroser lorsqu'il pleut.

VENTE DÉBARRAS

En raison des mesures mises en place relatives à la pandémie de la COVID-19, les ventes débarras sont annulées jusqu'à nouvel ordre. Afin de limiter la propagation du virus, la Municipalité se doit de respecter les directives gouvernementales et juge plus prudent de limiter les rassemblements et les échanges de biens entre les citoyens qu'occasionne ce type d'événement. La tenue des ventes de garage dans les prochains mois sera évaluée en tenant compte des directives gouvernementales.

Veuillez noter que chaque résident peut se faire accorder deux permis de vente débarras par année, pour deux jours consécutifs. Un frais de 10$ est exigé pour chaque permis, sauf pour le permis accordé gratuitement chaque année lors du dernier week-end de mai.

UTILISATION DE LA RUE

Nous encourageons les jeunes et moins jeunes à pratiquer des sports devant leurs maisons. Cependant, il est interdit de laisser les filets de hockey, paniers de basket-ball et autres articles dans la rue.

Lorsque vous avez terminé de jouer, veuillez ramasser les équipements et les déposer sur votre propriété afin de dégager la chaussée et d'éviter les accidents.

FEUX EXTÉRIEURS

La saison estivale est parfaite pour profiter d'un beau feu à l'extérieur en famille ou entre amis. Cependant, il y a des règles de base à respecter.

- Utilisez un foyer extérieur préfabriqué conçu spécifiquement à cet effet.
- Installez le foyer à au moins trois mètres (10 pieds) de tout bâtiment.
- Abstenez-vous de faire un feu lorsqu'il vente. Une étincelle pourrait enflammer les combustibles environnants et la fumée pourrait incommoder les voisins.
- Brûlez seulement du bois sec et sain, exempt de peinture et de teinture. Évitez de faire brûler des déchets : ce n'est pas un incinérateur.
- N'utilisez jamais d'accélérant comme de l'essence pour allumer et pour entretenir un feu, évitant ainsi une explosion.
- Faites surveiller le feu par un adulte. Seule une personne de 18 ans et plus doit être responsable du feu, de son allumage jusqu'à son extinction.
- Assurez-vous que le feu est bien éteint avant de quitter les lieux ou d'aller dormir.
- Vérifiez auprès du service de sécurité incendie s'il y a un avis temporaire d'interdiction de faire des feux à l'extérieur.

Interdiction des feux à ciel ouvert en vigueur en Montérégie.

SOURCE: Ministère de la Sécurité publique du Québec

BON VOISINAGE
Attention à la nuisance

Agissons et pensons au voisinage! Évitez de déranger vos voisins en commentant une nuisance: bruit fort, dommage aux endroits publics et privés, lumière projetée en dehors des limites de votre propriété, débris ou déchets laissés sur le terrain, odeur forte ou nauséabonde, fumée nuisible, véhicule non fonctionnel, arbre mort ou représentant un danger, objets en désordre, bâtiment insalubre, etc.

Constitue également une nuisance et est prohibé le fait d'utiliser, par le propriétaire, son sous-contractant ou l'occupant, une tondeuse à gazon, un tracteur à gazon, un coupe bordure, une scie à chaîne, une souffleuse à feuilles ou tout autre outil d'origine mécanique, électrique ou pneumatique à tout autre moment qu'aux heures permises, soit:

- Lundi au vendredi de 7h à 21h
- Samedi et jours fériés de 8h à 16h
- Dimanche de 10h à 16h

PERMIS DE CONSTRUCTION ET CERTIFICAT D'AUTORISATION

Vous avez un projet? Avant même son élaboration ou l'achat des matériaux, communiquez avec le Service d'urbanisme. Nous sommes à votre disposition pour vérifier la conformité de votre projet aux règlements municipaux: urbanisme@vsll.ca / 450-455-1133 poste 5.

Un permis de construction est nécessaire pour un projet de construction d'un bâtiment principal ou accessoire, des travaux de rénovation et l'installation d'une piscine creusée. Un certificat d'autorisation est nécessaire pour un projet de démolition, d'abattage d'arbres, de patio, de clôture, d'installation d'une piscine hors terre ou d'un spa, de travaux dans la bande riveraine, dans la zone inondable ou de remblai et déblai, d'installation ou réparation d'un muret ou ponceau, de branchement ou débranchement aux réseaux municipaux, d'affichage, etc.

CÉLÉBRONS ENSEMBLE

Du 29 mai 2020 au 31 août 2021 se dérouleront les festivités soulignant le 100e anniversaire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, connue autrefois sous le nom de Belle Plage.

Sous le thème «Vaudreuil-sur-le-Lac mon village, ma fierté!», le comité organisateur a élaboré une programmation qui saura plaire autant aux petits qu'aux grands! Quelques surprises vous serons dévoilées dans les prochaines pages et certaines activités à venir seront présentées au courant des mois à venir.

Nous espérons que ces belles festivités seront rassembleuses pour nos citoyens, qu'elles créeront des moments significatifs et des souvenirs pour un autre siècle!

Nous avons également le privilège d'avoir une personnalité connue à titre de porte-parole : le comédien, animateur et chanteur Gildor Roy.

« Pourquoi j'aime vivre à Vaudreuil-sur-le-Lac?
Parce que c'est comme un écrin
Parce que c'est comme un secret (chuuut!)
Parce que les voisins s'adressent des bonjours dans la rue
Parce qu'il y a de la solidarité
Parce qu'il y a les lièvres, les oiseaux et les renards
Parce qu'il y a la paix! » – Gildor Roy

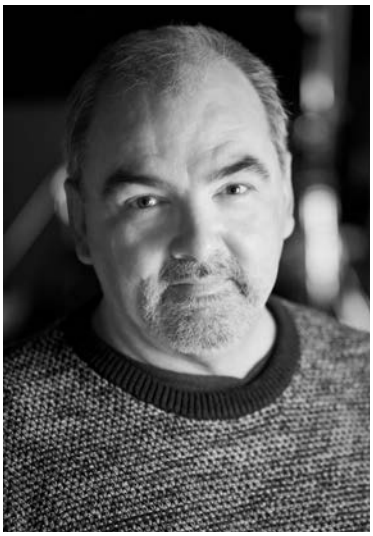

GILDOR ROY
Porte-parole

VAUDREUIL-SUR-LE-LAC
MON VILLAGE, MA FIERTÉ!

CONCOURS DE PHOTO

Vaudreuil-sur-le-Lac mon village, ma fierté!

Dans le cadre de la célébration du 100e anniversaire de Vaudreuil-sur-le-Lac, la Municipalité organise un concours de photo pour ses citoyens afin de mettre en valeur les attraits, les paysages et la communauté de notre beau village. Le concours de photo «Vaudreuil-sur-le-Lac mon village, ma fierté!» s'échelonnera du 29 mai 2020 au 28 mai 2021 pour permettre aux participants de faire des clichés sur les 4 saisons.

Les photos reçues feront l'objet d'une exposition virtuelle à l'été 2021 et les 3 meilleures photos se mériteront des prix.

Prix à gagner

Les 3 photos gagnantes seront publiées dans le livre souvenir du 100e anniversaire et sur le site web de la Municipalité.

- 1er prix: Certificats-cadeaux de 50$ chez Olivia et 50$ chez Rockaberry
- 2e prix: Carte-cadeau de 50$ à la boutique Le Suroît Cycle et Ski
- 3e prix: Carte-cadeau de 50$ chez Provigo/Maxi

Pour participer

Rendez-vous sur le site web de la Municipalité (vsll.ca) pour consulter les règlements et télécharger le formulaire à remplir et à retourner par courriel, avec les photos, à loisirs@vsll.ca.

vsll.ca

CONCOURS DE DESSIN

Vaudreuil-sur-le-Lac mon village, ma fierté!

À l'ouverture des festivités du 100e anniversaire de la Municipalité, les enfants et adolescents sont invités à dessiner leur endroit favori, leur activité préférée, un paysage à couper le souffle, leurs amis de la communauté, etc. pour démontrer la fierté qu'ils ont d'habiter à Vaudreuil-sur-le-Lac.

Le concours commence le 29 mai 2020 et se termine le 2 octobre 2020. Les dessins reçus feront l'objet d'une exposition virtuelle à la fin du concours dont les détails seront divulgués à l'automne 2020.

Prix à gagner

Les 3 dessins gagnants seront publiés dans le livre souvenir du 100e anniversaire et sur le site web de la Municipalité.

- 1er prix: Certificat-cadeau de 100$ chez Poutine Ville
- 2e prix: Carte-cadeau de 50$ chez Chocolats Favoris
- 3e prix: Carte-cadeau de 30$ chez Chocolats Favoris

Pour participer

Rendez-vous sur le site web de la Municipalité (vsll.ca) pour consulter les règlements et télécharger le formulaire à remplir et à retourner par courriel, avec les dessins, à loisirs@vsll.ca.

www vsll.ca

SAISON DE TENNIS 2020

Maintenant que nous avons eu l'autorisation de la Direction de la santé publique d'ouvrir les terrains de tennis, nous vous informons qu'il est possible pour les citoyens de Vaudreuil-sur-le-Lac de se procurer la clé pour accéder aux terrains pour la saison 2020. Vous devez en premier lieu remplir le formulaire en ligne pour faire votre inscription (vsll.ca).

Le gouvernement a émis des directives et exigences afin de préserver la santé et la sécurité des usagers des terrains de tennis. À noter qu'il est de la responsabilité de la Municipalité ainsi que des citoyens d'agir collectivement pour diminuer la propagation du coronavirus. Nous demandons donc la collaboration de tous!

Pour plus de détails et pour vous inscrire à la liste des usagers du terrain de tennis, rendez-vous sur le site web de la Municipalité.

www vsll.ca

COURS DE TENNIS POUR ENFANTS

Votre enfant aimerait apprendre à jouer au tennis ou aimerait parfaire ses habiletés dans ce sport? Inscrivez-le au cours de tennis donné par un entraîneur certifié de l'École de Tennis Pascal Charron.

Soyez assurés que les directives de la Santé publique relatives à la pandémie de COVID-19 seront respectées lors de ces séances d'entraînement supervisées.

Session de 7 semaines - 23 juin au 6 août

Endroit

Terrain de tennis municipal

Inscription

Vous devez remplir le formulaire en ligne disponible au vsll.ca.
**Réservé uniquement aux résidents de Vaudreuil-sur-le-Lac.*

Catégorie	Horaire mardi et jeudi	1er enfant	2e enfant	3e enfant
5-7 ans	8h30 à 9h30 (2 heures/semaine)	105$	95$	90$
8-9 ans	9h30 à 11h (3 heures/semaine)	130$	120$	115$
10-11 ans	11h à 12h30 (3 heures/semaine)	130$	120$	115$
12 ans et +	13h à 15h (4 heures/semaine)	155$	145$	140$

COURS DE SOCCER POUR ENFANTS ANNULÉS

Considérant les récentes annonces du gouvernement concernant la relance progressive de certains sports collectifs extérieurs, les contraintes qui sont imposées nous empêchent malheureusement de donner les cours de soccer cet été.

Ce n'est que partie remise pour la saison estivale 2021!

OUVERTURE PROGRESSIVE DES INSTALLATIONS DE LOISIR MUNICIPAL

Parc Joseph-Edgar-André-Bernardin

La Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac est heureuse d'ouvrir ses installations de loisir en lien avec le plan de déconfinement progressif conditionnel à l'évolution de la pandémie. Nous demandons la collaboration des citoyens, petits et grands, afin de respecter les consignes de distanciation et d'hygiène. Rappelons que la pratique de plusieurs sports et activités de loisir n'est pas encore permise.

SÉCURITÉ À VÉLO

Lors de la saison chaude, petits et grands en profitent pour se déplacer ou s'adonner au plaisir des randonnées en vélo. Il faut garder en tête qu'il y a cependant des règles à respecter telles que la signalisation, les feux de circulation, etc. Il y a aussi des interdictions, comme celles de circuler sur un trottoir ou avec des écouteurs sur les oreilles. En cas d'infraction au Code de la sécurité routière, vous êtes passibles d'amendes.

Afin que vous puissiez profiter de ce loisir en toute sécurité en famille, entre amis ou en solo, voici quelques conseils à suivre.

- Portez un casque et assurez-vous que votre vélo est en bon état.
- Respectez le code de la route et la signalisation.
- Assurez-vous d'être visible, autant le jour qu'à la noiceur.
- Circulez dans le même sens que les voitures et les autres usagers de la route.
- Communiquez clairement vos intentions en faisant des signes (virage, arrêt, dépassement, etc).
- Supervisez les enfants débutants et sensibilisez-les à la sécurité.

Code de conduite des cyclistes en temps de pandémie

Pour minimiser les risques de contagion, les cyclistes doivent respecter les consignes sanitaires émises par le gouvernement du Québec, lesquelles pourraient changer au fur et à mesure que la situation évoluera.

Parallèlement aux consignes sanitaires en vigueur, les cyclistes doivent également respecter les consignes relativement aux déplacements entre les régions et les villes dans le contexte de la COVID-19.

DESCENTES À BATEAUX / ACCÈS AU LAC

Cinq rampes d'accès à l'eau sont dispersées dans la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac.

Si vous souhaitez les utiliser pour mettre une embarcation à l'eau, vous devez communiquer avec l'hôtel de ville pour vous procurer une clé au coût de 25$ afin d'ouvrir les descentes à bateaux : 450-455-1133 poste 2 / sta@vsll.ca.

COURS ET ACTIVITÉS SUSPENDUS
Centre communautaire de Vaudreuil-sur-le-Lac

Depuis plusieurs années, la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac accueille dans son Centre communautaire des cours sportifs et activités culturelles offerts par des organismes locaux et régionaux.

Malheureusement, depuis le début du confinement, ces cours et activités ont dû être suspendus. Le plan de relance du gouvernement ne nous permet actuellement pas de déterminer à quel moment le Centre communautaire pourra rouvrir ses portes et accueillir des participants.

Nous espérons que la reprise s'effectuera sous peu. D'ici-là, nous vous encourageons à prendre des informations auprès des organismes afin de planifier une future inscription!

COURS DE KARATÉ
École Wasenshi

Informations et inscription
Jacques Moreau / jmoreau@instructor.net

Site web
wasenshi.wixsite.com/karate

REGROUPEMENT D'ARTISTES
Traitdartiste

Informations et adhésion
Marthe Villeneuve / marthe.villeneuve3@gmail.com

Site web
traitdartiste-2.eklablog.com/

COURS DE TAEKWONDO
École Pleau

Informations et inscription
Pierre Pleau / pleau@videotron.ca

Site web
pleautaekwondo.com/